



Convention de formation professionnelle

(Article L. 6353-1 du code du travail)

Entre l'organisme de formation : Juliette Marret

(ci-après nommé l'organisme de formation)

Situé : 3 allée des Sœurs de l'Espérance 44000 Nantes

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52440984644 auprès du préfet de région des Pays de la Loire,

Numéro SIRET : 51435296200039

Représenté par : Juliette Marret

Et le bénéficiaire (Nom, prénom) :

(ci-après nommé le bénéficiaire)

Situé (adresse) :

Numéro SIRET (si vous en possédez un) :

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend participer à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation.

« Trouver son Public avec le Touch for Health »

Type d'action de formation (art. L6313-1 du code du travail): **Développement des compétences**

Durée: **22,5 heures (3 jours)**

Lieu de la formation: **Scop Titi Floris, salle Ti'Team, 7 rue Louis Blériot 44700 Orvault**

Dates de formation:

Date	Heure	Heure
18/09/2024	09:00 à 12:30	14:00 à 18 :00
19/09/2024	09:00 à 12:30	14:00 à 18 :00
20/09/2024	09:00 à 12:30	14:00 à 18 :00

2. Programme de la formation

La description détaillée du programme de formation est fournie en annexe 1

3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à être présent aux dates et lieux prévus ci-dessus.

4. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera du coût suivant : 380€. Ce tarif inclut 2 points d'étape en visioconférence animée par J Marret avec le groupe, 2 mois puis 6 mois après le stage.

Les frais de déplacement des participants, leurs éventuels frais d'hébergement et repas (incluant le repas du midi) restent à leur charge. TVA non applicable (TVA non applicable, art-261-4-4 du CGI).

5. Modalités de règlement

Le versement des arrhes (120€) valide l'inscription du participant. Le solde (260€) sera dû le dernier jour du stage à réception d'une facture émise par l'organisme de formation.



6. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Voir le programme de formation en annexe 1 détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation. Des évaluations continues seront réalisées afin d'évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques. Un questionnaire de satisfaction sera rempli par les participants à l'issue de la formation.

7. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation, par participant, sera remise à l'issue de l'action de formation.

8. Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

9. Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du stage, quel qu'en soit le motif, les arrhes versées ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

10. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à Nantes, le .

Pour l'organisme de formation,
Juliette Marret

Pour le bénéficiaire,



Annexe 1 : Programme

« Trouver son Public avec le Touch for Health »

1. Public visé

Tout public.

2. Objectifs de formation

Pour les participants, les objectifs seront les suivants :

- Identifier leur cible, à partir de leurs expériences personnelles et professionnelles passées et présentes (exemple : utiliser le TFH comme outil de préparation sportive)
- Développer une communication efficace auprès de cette cible, basée sur les bénéfices du TFH
- Améliorer la prise de parole en public, et l'utilisation du TFH en public (exercices collectifs simples à destination du grand public)
- Construire un projet professionnel équilibré (temps de travail, organisation personnelle, équilibre financier)

3. Prérequis

TFH niveaux 1 et 2. Un an de pratique minimum en kinésiologie (toutes disciplines confondues).

4. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

- Accueil des participants dans une salle dédiée (tables et chaises, paperboard, livres et supports de référence de kinésiologie TFH)
- Partage d'expérience et étude de cas concrets
- Réflexions collectives sur le thème de la communication (site web et utilisation des réseaux sociaux, rdvs individuels avec des prescripteurs, conférences etc.)
- Mises en situation par des jeux de rôles
- Travaux de réflexion individuelle autour du projet de chacun des participants, présentation et échange avec le groupe
- Temps de pratique TFH et d'échange par 2 autour des différents thèmes abordés

5. Expérience de la formatrice

- Diplôme d'ingénieur en Sciences de la Vie (AgroParisTech)
- Cabinet de consultation de kinésiologie depuis 2009
- Instructrice TFH et accompagnement au démarrage d'activité d'étudiants en kinésiologie depuis 2014
- Auteur de ce stage conçu en 2017.

6. Modalités d'appréciation des résultats

- Suivi oral individuel et biquotidien des acquis de la formation et de l'adéquation des exercices proposés avec les besoins du groupe.
- Questionnaire de satisfaction en ligne (Google Docs), à remplir par les participants à l'issue de la formation. Ce questionnaire inclut une auto-évaluation des compétences acquises pendant la formation.